

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Faulx
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	qui ont pris part au vote de la délibération
15	14	15

DATE DE LA CONVOCATION 3 avril 2018

L'an deux mil dix huit et le onze avril à 18 h en Mairie de Faulx,

Les membres de ce Conseil, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur GRANDIEU Dominique, Maire.

Etaient présents :

Mmes BERNARD Armelle, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, LUX Céline, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG Pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Etait absente :

- Mme DAVEAU Stéphanie donne pouvoir à Mme LUX Céline.

N° 10
Tarifs péri et extra scolaires à compter du 09/07/2018

Mme Isabelle HUGO-SIMON rappelle au Conseil Municipal que suite au retour de la semaine de 4 jours il convient de revoir les tarifs des mercredis-loisirs qui font partis à nouveau des services extra scolaires et propose de les fixer comme ci-après.

M. Patrice DUMAS propose également d'augmenter les tarifs des centres aérés.

Les tarifs extra scolaires appliqués à compter du 09/07/18 sont les suivants :

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<800	QF>ou=800	QF<800	QF>ou=800
Mercredis-Loisirs				
Journée complète (7h00-18h00)	12,00 €	15,00 €	15,00€	18,00 €
Demi-journée, soit :				
- matin + repas (départ 13h30)	7,75 €	9,25 €	9,25 €	10,75 €
- repas + après-midi (arrivée 12h00)	7,75 €	9,25 €	9,25 €	10,75 €
Centres aérés				
Journée complète sans CAF		16,50 €		18,50 €
Journée avec CAF	8,50 €	12,70 €	9,50 €	14,50 €
Journée avec CAF + ATL	4,60 €	8,80 €	5,60 €	10,60 €
Forfait mini camp	60,00 €			
Mercredis-Loisirs et Centres aérés				
Pénalité retard (la ½ h)	10,60 €	10,60 €	11,00 €	1,00 €

M. le Maire propose également aux membres présents, lors de sorties, de fixer une participation supplémentaire de 5 €/enfant pour participer aux frais d'entrée et de transport.

Pour mémoire tarifs périscolaires :

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<750	QF>ou=750	QF<750	QF>ou=750
Garderies				
Matin (1h)	1,75 €	2,25 €	2,50 €	3,00 €
Soir (2h)	2,30 €	2,80 €	3,00 €	3,50 €
Pénalité retard (1a 1/2h)	10,60 €	10,60 €	11,00 €	11,00 €
Majoration pour retard d'inscription	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Tarifs + pour chaque prestation				

Pour information tarifs Bassin de Pompey :

De 09/2018 à 07/2019	QF<650	650<QF<800	800<QF<1000	1000<QF<1350	1350<QF<1500	QF>1500
Restauration scolaire						
Repas enfant	3,75 €	4,05 €	4,40 €	4,60 €	4,70 €	4,95 €

Tarifs particuliers (hors QF) :

- Repas scolaires extérieurs au Bassin (hors convention de partenariat) 4,95 €
- Repas scolaires hors délai de réservation 6,00 €
- Goûters 0,70 €
- Repas scolaires avec Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) (repas apportés par les parents) 2,50 €
- Repas pour les adultes du service de restauration et le personnel communal 3,50 €
- Repas pour les adultes extérieurs au service de restauration 5,00 €

Vente directe de repas :

- Repas des centres de loisirs 3,50 €
- Repas des Foyers de Personnes Agées 4,50 €
- Repas fournis aux entreprises de service 5,00 €
- Repas livrés par les CCAS 4,50 €
- Repas livrés en direct aux personnes âgées 7,80 €
- Repas fournis aux associations sportives et de loisirs 4,70 €
- Clubs Séniors 5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires de la Commune comme indiqués ci-dessus,
- prend acte des tarifs restauration scolaire du Bassin de Pompey.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215401886-20180411-11-04-18-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018
Publication : 13/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Maire,

Dominique GRANDIEU

